

Contextes et écritures  
postcoloniales en francophonie :  
pratiques et enjeux

Jean-Marcel ESSIENE  
Solange MEDJO ELIMBI  
Claude Bernard FINGOUE

Cet ouvrage a été réalisé par les éditions Pygmies

Douala, Cameroun

Tél. : +237 677 47 85 55 - +237 677 13 42 11

[contact@pygmieseditions.com](mailto:contact@pygmieseditions.com)

[www.pygmieseditions.com](http://www.pygmieseditions.com)

Tous droits réservés pour tous pays.

Dépôt légal.

© Éditions Pygmies, 2021

ISBN : 979-10-424-2396-4

## **Comité scientifique**

Flora Amabiamina (Université de Douala) ; Jules Assoumou (Université de Douala) ; Félicité Ewane-Essoh (Université de Yaoundé I) ; Jacques Evouna (Université de Douala) ; Gérard-Marie Noumssi (Université de Yaoundé I) ; Germain Moïse Eba'a (Université de Yaoundé I) ; Christophe Désiré Atangana Kouna (Université de Yaoundé I) ; Pierre Fandio (Université de Buea) ; Martine Fandio Ndawouo (Université de Buea) ; J.-J. Rousseau Tandia Mouaffo (Université de Dschang) ; Robert Fotsing Mangoua (Université de Dschang) ; Benoit Tsofack (Université de Dschang) ; Ladislav Nzessé (Université de Dschang) ; Jean-Claude Abada Medjo (Université de Maroua).

## **Comité de lecture**

Jean-Marcel Essiène (Université de Douala) ; Solange Medjo Elimbi (Université de Douala) ; Isidore P. Bikoko (Université de Douala) ; Venant Eloundou (Université de Yaoundé) ; Daniel Houli (Université de Ngaoundéré) ; Irène Kebiheng A Maben (Université de Douala) ; Lysette Nanda (Université de Yaoundé I) ; Joseph Ako (Université de Douala) ; Laurain Assipolo (Université de Douala).



## Préface

La cartographie épistémologique actuelle en sciences du langage laisse percevoir deux ensembles complémentaires : les approches « coloniales », héritées des fondamentaux basiques dans tous les domaines de pensée, et les approches postmodernes qui manifestent une actualisation de la conscience scientifique à travers une lecture décroisée et apprivoisée par de nouvelles grilles de lecture.

Écrire et lire le contexte dans l'actuel volume que proposent Éssiéné, Médjo Élimbi et Fingoué, c'est s'approprier, sous des angles divers en sciences du langage et en littérature, les contours et les bases de plusieurs approches critiques au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. En théorisant le postcolonialisme comme « toute culture affectée par le processus impérial depuis la colonisation jusqu'à nos jours », Ashcroft et alii (2012 : 14) attestent que les littératures dont elle est génitrice apparaissent indubitablement comme le lieu du développement des innovations contextuelles sur les plans esthétiques, idéologiques et formels. Celles-ci militeraient en faveur de la déconstruction de certains archétypes et reposeraient sur un contre-discours dans lequel les notions de constructions-déconstructions ; normes-écarts-ruptures ; traditions-modernités... témoignent d'une écriture complètement décomplexée.

La (re)lecture de ce renouveau thématique convoque des paradigmes essentiels à l'instar du questionnement sur le fait colonial dans sa diversité, des identités des sociétés postcoloniales, des dynamiques de résistances et de mobilité, de contacts et de migrations, des problématiques liées à l'exil, à l'aliénation et à l'interaction culturelles, au métissage, à l'hybridité littéraire, culturelle, linguistique... qui résultent de la colonisation, de la décolonisation et du néocolonialisme.

Regroupé autour de la thématique intitulée **contextes et écritures postcoloniales en francophonie : pratiques et enjeux**, plusieurs chercheurs se donnent la main pour réagir à l'héritage culturel, aux hypodiscours éludés

par la colonisation. La vingtaine de communications qui y découle s'inscrit dans une démarche critique du colonialisme et de son héritage douloureux en Francophonie.

La politique du dépassement (impérialisme, structuralisme, critique littéraire...) qui structure la toile de fond de ces travaux porte l'estampille des théories développées par Frantz Fanon, Michel Foucault, Gilles Deleuze, Jacques Derrida, mais aussi Jacques Lacan.

Au cœur de ce dispositif thématique, le concept de contexte, instrument notionnel de ce renouvellement scripturaire, trouve toute sa dynamique (politique, idéologique, religieux, spatial, littéraire, linguistique, sociologique, psychologique...) Il marque l'espace de son caractère inamovible, véritable donnée incontournable.

Pour Paul Aron (2002), le contexte désigne les circonstances dans lesquelles s'inscrit un acte de discours, les conditions sociales, politiques, économiques, culturelles de son énonciation. En sciences du langage, la notion de contexte renvoie originellement à l'environnement verbal d'un énoncé. Avec la pragmatique du discours, elle apparaît, de l'avis de Dubois et alii (1973), comme l'ensemble des conditions sociales pouvant être prises en considération pour étudier les relations qui existent entre le comportement social et le comportement linguistique. L'analyse du discours quant à elle reconnaît avec Maingueneau (1996) que la notion du contexte permet de définir l'écriture et le discours en tant que texte et contours de production : il conditionne en amont la génération de l'univers discursif et en aval le sémantisme du produit fini.

La problématique qui fédère ce volume s'organise, de fait, autour du rapport entre le(s) contexte(s) et la littérature postcoloniale en francophonie (littéraire, linguistique, esthétique, poétique...). Elle questionne ses usages, ses formes, ses représentations, ses pratiques et enjeux à l'ère du modernisme. Il est donc question de comprendre quels rôles occupe la verbalisation du contexte dans la prise en charge du discours et des textes postcoloniaux en francophonie. Cette préoccupation centrale trouve un début de réponse à travers plusieurs axes développés qui portent aussi bien sur l'esthétique du marquage dans la littérature francophone postcoloniale, les dynamiques sociolangagières, l'hybridisme en francophonie que sur les normes et ruptures en contexte francophone, les notions d'oralités, d'oralisations et de couleurs francophones dans le discours postcolonial.

Pr Gérard Marie NOUMSSI.

**Première partie : dynamiques sociolinguistiques et  
régulations en francophonie**



# L'appropriation africaine du français à l'épreuve de la reconnaissance : le cas du Cameroun<sup>1</sup>

Pierre ESSENGUÉ (Université de Buea)  
essenguep@yahoo.fr

## Résumé

La notion de *faute* et celle corrélée de *norme* posent un sérieux problème d'attitude vis-à-vis des particularités lexicales aujourd'hui en francophonie. Si la faute est négativement marquée en grammaire normative et en didactique, la (socio)linguistique lui donne, avec la notion de *norme*, un caractère moins dichotomique. C'est cette conception qui les rend difficiles à identifier sans tenir compte des autres concepts qui se sont imposés comme synonymes ou voisins : écart, style, topolecte, variante, etc. Frei (1982) et Guiraud (1986) par exemple font de la faute un facteur clé de l'évolution linguistique, en la considérant comme un indice de « français avancé » ou de compensation d'un « déficit » de la langue à une époque donnée. Nous nous proposons, dans cette réflexion, de déterminer la place de l'appropriation dans un contexte où le français se substitue aux langues autochtones et acquiert, dans sa zone d'expansion, le statut de véhiculaire officiel. Cette extension statutaire et fonctionnelle tend à la confirmer comme le processus en cours aujourd'hui dans ces zones d'expansion en général et au Cameroun en particulier.

**Mots-clés** : faute, français avancé, insécurité scientifique, inventaire, norme, particularité.

---

<sup>1</sup> Ce texte a été initialement publié dans Balga, J.-P. et Abaïkaye, D., (2017), *Français et langues nationales en Afrique à l'ère coloniale, bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, « Coll. Études africaines », sous le titre « Le français à l'épreuve de la reconnaissance : le cas du Cameroun ». Ce titre, qui ne rend pas compte du contenu de l'article, nous a contraint à le publier à nouveau sous le titre proposé à ces responsables éditoriaux, avec cependant quelques révisions.

## Introduction

Le concept de grammaire des fautes est un des oxymores les plus frappants de la tradition linguistique française. La réception de ce texte iconoclaste semble cependant avoir été marquée par une indifférence suspecte à bien des égards. En effet, oser faire une grammaire avec ce qui constitue justement le contraire de son objet aurait dû susciter une légitime et bien compréhensible indignation de la corporation des défenseurs du bon usage, à défaut d'un débat contradictoire houleux. Cet accueil, pour le moins surprenant, peut en effet s'interpréter comme une provocation qui n'a pas produit l'électrochoc escompté et l'ouvrage de Guiraud (1986) comme l'heureuse initiative qui l'a fait redécouvrir sous une nouvelle perspective. En effet, la grammaire reconnaît les niveaux et registres de langues, mais pas la faute, forme pathologique qu'elle se donne le devoir de corriger. Si le statut des locuteurs dont l'usage est étudié dans ces ouvrages (Frei, 1982, Guiraud, 1986) peut encore faire admettre qu'il puisse exister des formes différentes selon le niveau d'instruction et l'appartenance sociale, on se demande pourquoi la thèse de la défiguration du français aura prévalu en contexte d'expansion au détriment des concepts de registres et niveaux de langue. La question qui assigne son objectif à cette proposition est de savoir quelle peut être la relation entre « faute » et « particularité ». Notre hypothèse est que ces deux concepts deviennent moins dichotomiques quand on les oppose à celui d'« appropriation » qui serait en réalité le processus en œuvre dans l'usage en contexte d'expansion. L'analyse du travail de base<sup>2</sup> du Cameroun nous servira de prétexte pour tenter de cerner les contours et surtout dégager les premières conséquences de l'appropriation en contexte francophone en général et camerounais en particulier. Pour y parvenir. Trois articulations structurent notre réflexion sur la question : la première : « Les facteurs du changement d'attitude vis-à-vis des particularités », la deuxième : « Réalité de l'usage et responsabilités des attitudes vis-à-vis des particularités » et enfin la troisième : « De l'utilité des inventaires différentiels en contexte d'appropriation ».

## I. Les facteurs du changement d'attitude vis-à-vis des particularités

Les années 70 apparaissent, aux yeux des spécialistes comme une période charnière de l'évolution du français en francophonie en général et en Afrique subsaharienne en particulier. Qu'est-ce qui en fait une période de grande

---

<sup>2</sup> « Travail de base » désigne, dans la méthodologie de l'IFA, l'inventaire produit par l'équipe de recherche d'un pays et soumis à la Coordination qui procède à la synthèse. Dans cette logique l'inventaire d'IFACAM, l'équipe du Cameroun, constitue un travail de base. C'est lui que nous utilisons comme corpus pour cette analyse.

mutation ? Nous posons comme hypothèse qu'il s'agirait du changement d'attitude vis-à-vis de la variété et de ses éléments constitutifs : les particularités.

## **I.1. La découverte scientifique de l'appropriation**

Le statut de français langue seconde, qui s'est substitué à celui de français langue étrangère, peut être considéré comme la conséquence directe de l'évolution des attitudes vis-à-vis de l'usage hors de France en général et de l'usage d'Afrique en particulier. Mais si ses locuteurs sont considérés, dans leur grande majorité, comme des usagers incapables de pratiquer le bon usage, Julliot (1970), Renaud (1979), Touzeil (1979), C. Onguene Essono (2009), Mendo Ze (2009), il se pose la question du statut de la langue qu'ils utilisent et celui des éléments que leur contexte impose au français. En effet, deux thèses s'opposent dans la perception du français dans les années 70 et ont une incidence sur la théorisation du français langue seconde dans les années 90.

La première de ces thèses est portée par la contribution de Renaud à l'ouvrage de Valdman (1979)<sup>3</sup>. Ce travail, en plus de dégager les grandes tendances qui forment les quatre rameaux du français au Cameroun, révèle trois forces qui influencent l'usage du français dans ce pays : la pression du modèle scolaire ; l'appropriation du français et les situations de communication.

L'analyse du facteur « pression scolaire » permet à Renaud de distinguer deux types de modèles scolaires : le modèle antérieur à l'indépendance et celui qui s'installe peu à peu à partir des années 60. Si le premier valorise une norme exogène représentée par les instituteurs français très nombreux à l'époque, le second modèle va, quant à lui, renforcer les effets néfastes de l'action des substrats linguistiques. C'est dire que cette analyse tend à créditer la thèse de la décennie 70 comme la période d'amorce de la détérioration de la qualité du français.

La seconde théorie découle de la contribution de Valdman dans le même ouvrage. Cette analyse propose une lecture différente de la variété. Elle dégage en effet deux statuts du français : le statut de vernaculaire et les statuts de langue officielle et langue véhiculaire. À l'examen de cette taxinomie, l'auteur parvient à trois conclusions que Dumont et Maurer (1995 : 15-16) synthétisent de la manière suivante :

1. Le français vernaculaire, usage qui permet au locuteur de tisser les liens affectifs avec cette langue, se manifeste par une diversité de dialectes, registres et styles.
2. La gamme de variabilité d'une langue qui n'assume que les fonctions administratives dépend de facteurs d'ordre idiosyncrasique

---

<sup>3</sup> Le même article a été publié dans les *Annales* de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé en 1976.

n'affectant que certains groupes : coexistence avec la langue maternelle ou avec d'autres langues véhiculaires connues, circonstances d'acquisition, stratégies de communication (métissage ou non-métissage linguistique).

3. Si une langue officielle se transmet par des canaux formels (administration, école, mass-média), un vernaculaire s'acquiert au foyer ou dans le voisinage auprès de locuteurs appartenant à divers groupes d'âge.

Il y aurait donc, selon Valdman, plusieurs variétés, registres et styles dans l'usage hors de France qui correspondent aux niveaux et registres de la variété de référence. La conception de l'usage différentiel comme fautif ou peu prestigieux laisse voir que la diversité des profils et des statuts n'est pas prise en compte dans les études différentielles ou celles qui se revendiquent comme telles. Or, en procédant à leur délimitation rigoureuse, on pourrait parvenir à une norme internationale qui est en fait la norme du français de France enrichie des normes régionales. Cette approche permet par ailleurs, selon l'auteur, de résoudre la question de l'insécurité linguistique des locuteurs des variétés hors de France.

C'est dire que la construction qui fait des années 70 une période charnière des études du français en francophonie est sous-tendue par deux attitudes bien distinctes : celle des chercheurs qui, comme Renaud (1979), y voient le début du déclin de la qualité de l'usage du français qui ira s'aggravant par la suite et le point de vue de Valdman qui permet de postuler, non pas l'origine, mais le début de ce qu'Abia Aboa (2011) appelle, dans le contexte du *nouchi*, la « découverte scientifique » de l'appropriation. En clair, l'usage différentiel existe depuis l'implantation du français en zones d'expansion et de dispersion, mais la linguistique, par manque de méthode ou par volonté de consacrer un usage au détriment des autres, a pris du retard à le décrire, à en rendre compte. La preuve, les usages considérés comme fautifs ou peu prestigieux par les premiers inventaires seraient, aujourd'hui encore, en usage, signe de leur nécessité dans cet espace.

## **I.2. La nécessité des particularités dans le temps**

L'attitude des descripteurs de la variété camerounaise, sous-tendue par la théorie d'une régulation interne de la langue, ont laissé croire que les formes inventoriées dans le cadre de la première enquête lexicographique de l'usage camerounais étaient vouées à la disparition à plus ou moins longue échéance. Cette assurance est entretenue par la conviction que l'école et le niveau scolaire assureraient la victoire des formes standards sur ces usages considérées comme des barbarismes. La confirmation de l'hypothèse des années 70 comme celles de la découverte scientifique passerait donc par la démonstration de la survivance des formes identifiées comme particulières à

cette époque. Dans cet ordre d'idées, une analyse de la lettre « A » de la nomenclature de l'inventaire du Cameroun donne le résultat suivant :

N°	LEXIES	STATUT ACTUEL
1.	Aba, 1	Dialectal
2.	Aba 2	Dialectal
3.	Abattoir	Encore en usage
4.	Abbia, 1	Dialectal
5.	Abbia, 2	Dialectal
6.	Absenter	Encore en usage
7.	Accoucher	Encore en usage
8.	Acteur	Encore en usage
9.	Adversaire	Vieux
10.	Affairé	Vieux
11.	Âgé	-
12.	Alaska	Vieux
13.	Anglo (se)	Encore en usage
14.	À-nous	Vieux
15.	Anti	Vieux
16.	Appétit	Encore en usage
17.	Apollo	Encore en usage
18.	Arki	Encore en usage
19.	Armoire	Encore en usage
20.	Arrêter	Encore en usage
21.	Arrêter au pied	Dialectal
22.	Arroser	Encore en usage
23.	Asseoir dessus (s')	Encore en usage
24.	Associé asso (s)	Encore en usage
25.	Assujetti	Vieux
26.	Attacher	Encore en usage
27.	Attaquer	Encore en usage
28.	Avaler le crapaud	Vieux
29.	Avec, 1	Encore en usage
30.	Avec 2	Encore en usage
31.	Aviation	Encore en usage
32.	Avoir	-
33.	Avoir des points	Encore en usage
34.	Avoir la bosse	Vieux

N°	LEXIES	STATUT ACTUEL
35.	Avoir la touche	Encore en usage
36.	Avoir le rhume	Encore en usage
37.	Avoir quatre yeux	Encore en usage

Sur les trente-sept lexies de cette lettre, vingt et une sont encore en usage, malgré les tentatives de correction engagées pour les faire remplacer par les formes canoniques. Les deux premiers emprunts (*aba* et *abbia*) sont devenus des formes dialectales tout comme le calque *arrêter au pied* ou la forme *arki* qui subit la concurrence d'*odontol*, plus neutre. Les lexies : *adversaire*, *affairé*, *alaska*, *anti*, *assujetti* et *avalier le crapaud* sont certes moins utilisées, mais sont encore largement compréhensibles par les locuteurs d'un certain âge. Pour ce qui est de *à-nous*, la forme nominale a disparu<sup>4</sup>.

Le fait que certains de ces mots, à l'exemple d'*aviation*, *absenter* et *accoucher*, qui ont fait l'objet de fiches de correction, soient encore en usage tend à les imposer comme l'indice d'une appropriation qui, dans ce contexte, est l'antonyme d'insécurité linguistique. L'intuition d'appropriation est par ailleurs confirmée par les réactions du genre : *Le français parlé n'a pas de maître*, *Le français est élastique*, *chacun tire de son côté*, etc. pour s'insurger contre l'attitude puriste de certains locuteurs.

La survivance des formes particulières qui contredisent la norme de référence malgré les tentatives de leur remplacement par des formes plus canoniques confirme l'idée que ce qui est nécessaire à une langue trouve toujours sa place dans son système et ne s'impose que par cette qualité. Dans cette logique, les particularités se confirment comme des signatures, des marques de fabrique, des traits de connivence, qui identifient un usage donné en l'opposant aux autres. La décennie 70 se révèle donc, non comme le début du cycle de détérioration de l'usage du français en Afrique francophone en général et au Cameroun en particulier, mais davantage comme la période de découverte d'un cadre théorique capable de rendre compte de l'usage différentiel<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> L'*a-nous* était la forme utilisée pour parler de la remise en jeu au football. Celle qui continue d'être utilisée serait donc de toute évidence l'emploi absolu de « *Le ballon est à nous* » ou « *À nous le ballon* ».

<sup>5</sup> Poirier (2006 : 97) indique pour le confirmer que les années 1970 représentent un repère dont le fait historique est l'entrée dans le dictionnaire du mot Francophonie : « L'entrée du terme *francophonie* dans les dictionnaires, dans les années 70, a déclenché, pourrait-on croire, un mouvement de légitimation des particularismes linguistiques des communautés francophones ». Il se constitue, selon lui, dans tout cet espace : Amérique du Nord, Afrique, Europe et Océan indien, des équipes dont le but est de faire l'inventaire de ces emplois dans le but de conforter et même de confirmer l'hypothèse de la variation géographique du français.

## II. Réalité de l'usage et responsabilités des attitudes vis-à-vis des particularités

Le but de l'*Inventaire du français au Cameroun* était-il d'évaluer ou de décrire l'usage de l'aire géographique de référence ? Les particularités identifiées dans le cadre de cette étude ont-elles jamais menacé le statut de langue officielle du français ? Nous tenterons de voir à quoi on peut relier l'attitude négative vis-à-vis des particularités dans la perspective épistémologique de l'IFA en essayant aussi d'établir la zone de la séparation entre faute et particularité.

### II.1. La perspective méthodologique d'IFACAM

Le projet IFACAM est présenté, par l'équipe de ses auteurs eux-mêmes, comme une description de l'usage camerounais. Le coordonnateur le confirme quand il écrit : « L'inventaire que nous proposons s'inscrit dans une optique descriptive qui analyse sur le plan lexical et même synchronique le niveau du français. » (Mendo Ze, 1979 : 03). Une nuance importante se dégage de cette affirmation : la description de l'usage camerounais n'est, en réalité, qu'une analyse du niveau de français, c'est-à-dire une appréciation de la compétence générale des locuteurs camerounais en français à travers une analyse scientifique de la composante lexicale.

Or, on se serait attendu à la production d'un *inventaire d'usage* que Dubois et al. (1994 : 502) autorisent à définir, par analogie au dictionnaire d'usage, comme la nomenclature des particularités communes à l'ensemble des groupes sociaux constituant la communauté linguistique camerounaise. Dans cette perspective, en effet, cet inventaire aurait constitué la contribution plus ou moins exhaustive du Cameroun à la nomenclature du français dans sa tentative de le rendre apte à exprimer les réalités propres à son environnement et à la vision du monde de ses différentes composantes culturelles. Mais l'équipe s'est limitée à ne retenir que la plus avouable des défigurations de la langue française au Cameroun. C'est en effet ce que confirme le coordonnateur quand il met en garde les éventuels lecteurs sur le caractère peu recommandable des éléments de sa nomenclature :

Il y a [...] lieu de remarquer que notre souci de faire une étude descriptive des particularités lexicales du français du Cameroun n'a pas pour ambition de rendre légitime l'ensemble des écarts d'ordre syntaxique ou lexical qui sont à l'origine des fautes de français et de la baisse probable de son niveau d'excellence dans notre pays. Tous les puristes de la langue ainsi que tous les professeurs de français ne doivent pas accueillir ce travail comme une entreprise visant à légitimer les mauvais emplois qui sont à l'origine de la dégradation

du niveau de connaissance de notre langue officielle. (Mendo Ze, 1979 : 03).

La contradiction que l'on pourrait percevoir entre la perspective descriptive et l'attitude négative vis-à-vis des éléments de la nomenclature de l'*Inventaire* se justifie par le refus de concevoir cet usage comme une appropriation. Si Tabi Manga (2003 : 27) finit par y souscrire, c'est en toute prudence, faisant de celle-ci une simple intégration au français d'emprunts et de néologismes, bien qu'il en fasse une réalité non seulement sociopolitique, mais linguistique. La proposition de Boutin Akissi (2003), qui en fait un processus par lequel la langue s'adapte à l'environnement et à la vision du monde des différentes communautés l'utilisant comme langue seconde ou langue étrangère, nous paraît plus adaptée à la réalité de la langue française en Francophonie en général et au Cameroun en particulier. Chez Minyono Nkodo (1996), elle se profile derrière les concepts de « conquête de l'identité culturelle » ou de « recherche d'une parole autochtone ». Elle reçoit dans le texte de cet autre auteur un sens qui renforce l'idée d'une indépendance de l'usage africain que l'on perçoit chez Boutin. La langue française est, de l'avis des auteurs que relaie Minyono Nkodo, « un défi, voire un obstacle, donc un objet de conquête » (Minyono, 1996 : 291). Ce défi consiste, selon lui, à : « s'affranchir du carcan de la langue européenne pour produire des textes et discours dans une expression toute africaine » (Minyono, 1996 : 295). Ledit processus est d'ailleurs en cours, activement mis en œuvre par des « écrivains novateurs » qui : « rejettent [...] un langage tendant à figer dans les formes conventionnelles obsolètes, pour au contraire pratiquer un langage nouveau en tant que saisie de l'homme africain dans sa civilisation, sa culture, dans l'histoire, dans sa sensibilité (Minyono, 1996 : 297).

La notion d'appropriation elle-même apparaît au milieu d'un florilège d'autres concepts qui en précise l'esprit et le sens. La conquête de l'expressivité négro-africaine procède ainsi : « non de restitution, mais de digestion, de domestication, d'appropriation en un mot d'africanisation du langage que pratiquent désormais poètes, romanciers, dramaturges et autres hommes de plume camerounais » (Minyono, 1996 : 295). Il indique ensuite les modalités de cette appropriation et en définit deux : (i) la voie savante ou érudite ; (ii) la voie populaire. La voie érudite : « exploite les ressources lexicales, grammaticales, rhétoriques et stylistiques de la langue française pour créer le pathos et un ethos à la limite de la sensibilité africaine ». La figure de proue de cette modalité est Mongo Beti dès 1974 avec son œuvre *Perpétue*. Elle se renforce avec les œuvres du retour, dont *L'Histoire du fou* (1994). La deuxième modalité a pour figure marquante Francis Bebey, avec ses titres *Le Ministre et le griot* (1992) et *L'Enfant-pluie* (1994) notamment. On y note : « un usage systématique de la parodie du parler populaire, tout à fait différent des calques ou transferts linguistiques » (Minyono, 1996 : 296).

Minyono Nkodo postule, par cette démonstration, l'existence d'une façon de parler français proprement africaine et camerounaise qui, d'abord ostracisée, a fini par avoir droit de cité dans la littérature. Il situe par ailleurs son adoption par les auteurs camerounais dans les années 70. Il s'agit donc, de fait, d'un processus que les spécialistes refusent d'entériner au nom de l'unité de référence et de l'unicité de l'autorité normative qui sont un gage de préservation du prestige du français et de pérennisation de la coopération entre les peuples de la francophonie. C'est dire que, pour les spécialistes, l'*Inventaire* est principalement une évaluation de l'usage camerounais et subsidiairement sa description. Or, il se révèle que les formes qui réussissent à intégrer de façon durable le système du français finissent par constituer un réseau plus ou moins dense d'éléments qui imposent la définition et/ou la révision de leur statut. Parce que n'ayant pas le même niveau de nécessité, toutes ces particularités ne peuvent revendiquer ni le même traitement ni le même statut, ce qui rend ardue l'opération d'inventaire. Or, ce mandat exige, pour être réalisé à la satisfaction, qu'il existe une frontière plus ou moins nette entre ce qui peut être retenu, ce qui peut être toléré et ce qui doit être écarté.

## **II.2. Entre particularité et faute : la question de la norme endogène**

La notion de faute, aussi curieux que cela puisse paraître, ne figure ni dans le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, ni dans le *Dictionnaire de la linguistique*. Si Mounin lui fait une place dans sa nomenclature sous l'entrée *grammaire de fautes*, Dubois n'y accorde aucune importance. La consultation des dictionnaires d'usage et notamment du *Dictionnaire universel* laisse voir que ledit concept a prioritairement une acception morale. Dans cette nomenclature lexicographique en effet, il se définit d'abord comme : « un manquement au devoir, à la morale ou à la loi ». Le caractère impératif, moral et quelque peu coercitif de la norme linguistique dans certaines attitudes découle donc fondamentalement de ce substrat. Par ailleurs, en pédagogie et davantage en didactique des langues, elle est l'indice d'un apprentissage encore incomplet, de la non-maîtrise d'une règle.

C'est dire que le locuteur de ce statut est davantage considéré comme un apprenant et non comme un utilisateur compétent dont l'usage peut être pris en compte dans la construction du consensus autour d'une norme, dans la discussion ou dans la constitution de la nomenclature du français de référence<sup>6</sup>. Certains chercheurs (Julliot [1970], Touzeil [1979], Renaud [1979], C. Onguene Essono [2009] et Mendo Ze [2009]) ont donc beau jeu de croire qu'un meilleur enseignement ou un meilleur niveau scolaire permettrait de venir à

---

<sup>6</sup> Poirier (2004 : 97) définit le français de référence comme : « L'ensemble des mots et des sens que répertorient les dictionnaires du français que l'on enseigne à l'école ».

bout des formes particulières qui y fleurissent. Or, on se rend compte que celles-ci deviennent, au fil des ans, des particularismes c'est-à-dire des formes que ces communautés revendiquent comme une identité à l'intérieur de la francophonie, imposant l'établissement de la frontière entre particularité et faute.

Dans cette logique en effet, si la faute est un usage qui ne respecte pas la norme, la particularité est, quant à elle, une norme restreinte à une communauté donnée, bien que contredisant parfois la supra-norme qui est généralement de nature exogène. En clair, l'ensemble des particularités forme la norme endogène d'une micro-communauté qui partage la langue commune avec d'autres. Faute et particularité ne se rapprochent, dans la perspective fonctionnelle de Frei, que pour mieux se distinguer. En effet, les formes fréquentes, bien que contredisant la norme standard exogène se confirment comme l'indice d'un « français avancé », donc de compensation ou de réparation d'un déficit et/ou l'indice de l'adaptation du français à une culture<sup>7</sup> ou à ce que Bally (1951 : 23) appelle la « mentalité<sup>8</sup> » de la zone d'expansion ou de dispersion.

Cet argument renforce en définitive la perspective descriptive de l'*Inventaire* au détriment de la visée évaluative de l'usage différentiel qui fait prospérer la thèse de l'insécurité linguistique et de la babélisation du français en Francophonie. En fait, la peur de la babélisation se confirme comme une appréhension de linguiste fondée sur le besoin de préservation de l'outil commun. Elle se construit par la minimisation de l'influence de l'usage réel, au profit parfois de la compétence des spécialistes et des descripteurs de cette variété accréditant, soit la thèse d'une insécurité scientifique, soit celle d'une imposition de l'unicité de référence normative.

### **III. De l'utilité des inventaires différentiels en contexte d'appropriation**

---

<sup>7</sup> Noumssi et Wamba (2003) affirment pourtant que le français ne peut véritablement prendre en charge l'identité authentique du Cameroun, en dépit des diverses formes de son appropriation déterminées par des interférences linguistiques dues aux substrats linguistiques et d'une impressionnante créativité lexico-sémantique et stylistique des locuteurs qui l'emploient. Ils postulent ainsi la nécessité d'une politique linguistique novatrice qui devrait redéfinir des rapports équilibrés, dans le champ sociolinguistique, en termes de complémentarité et/ou de partenariat linguistique(s) et non plus de domination des langues officielles sur les langues nationales.

<sup>8</sup> Pour Bally (1951 : 22-24), la mentalité est un fond commun, une empreinte qui est la résultante des échanges de peuple à peuple et qui fait que les nations qui en sont marquées « ont beau parler des idiomes divers dans leurs origines, ces langues ont entre elles un air de famille ». La différence qui saute aux yeux des linguistes dans l'usage africain du français ne serait donc que l'empreinte africaine en général et camerounaise en particulier. Celle-ci donne au français une stylistique qui ne cadre pas avec la « mentalité commune, élaborée par la Grèce et par Rome, mûrie par la civilisation de l'Europe occidentale, puis largement répandue dans les temps modernes sur les pays que les pays occidentaux ont pénétrés et se sont assimilés ».

Le problème de la description de l'usage francophone africain subsaharien en général et camerounais en particulier semble se cristalliser autour de l'instance de légitimation des usages décrits. Pour certains descripteurs d'influence normative, ces outils ne peuvent exister qu'à titre correctif. Dans cette perspective, les usages hors de France ne sont que des niveaux de langue à l'intérieur de l'usage de référence et non des variétés entendues comme des usages qui se distinguent des autres par des éléments réguliers et prévisibles. À quoi peut-on relier l'attitude négative qui sous-tend cette conception de la particularité et de l'usage hors de France ? L'appropriation peut-elle constituer le facteur de dislocation de l'unité linguistique de la Francophonie ? En d'autres termes, quelle peut être l'utilité des inventaires différentiels ? Telles sont les questions que nous souhaitons soulever dans cette section.

### **III.1. L'attitude vis-à-vis des particularités : une question d'insécurité scientifique ?**

En termes d'exhaustivité et de pertinence, le projet lexicographique différentiel IFA en général et celui d'IFACAM en particulier aurait dû combler un vide, celui de la description de l'usage réel des différents espaces territoriaux de la francophonie subsaharienne. Il aurait dû permettre de résoudre la question épineuse de la nature des entités que la description mettait au jour en indiquant s'il s'agissait d'interlangues, d'interlectes<sup>9</sup> ou de véritables variétés propres à chaque environnement et adaptées à la vision du monde des peuples qui ont adopté le français comme véhiculaire officiel. Or, à l'exécution, il y a certes eu des appropriations réussies, mais aussi des réticences dommageables. Peuvent constituer des appropriations réussies, les méthodologies et les positions épistémologiques du Sénégal et du Zaïre (aujourd'hui République Démocratique du Congo, RDC) dont les équipes ont procédé à l'établissement de critères d'acceptabilité et d'exclusion des particularités. Cette méthodologie, qui fait suite à l'exploitation de corpus représentatifs, a permis leur adoption comme des façons de bien parler le français dans certaines situations ou certains registres. Comme exemple de réticence dommageable, on peut citer le Cameroun dont l'équipe, qui a été intégrée parmi les dernières, n'a pas daigné profiter de l'expérience des plus anciennes dans le projet à l'exemple de l'équipe de Centrafrique. Comme critères d'acceptabilité et d'exclusion, elle s'est limitée à la définition de la particularité comme : « Les réalisations singulières propres au français parlé au Cameroun en particulier, [...] des vocables ou expressions d'origine camerounaise transposées dans la langue française » (Tabi Manga, 1979 : 10). Ainsi, dans la conception de

---

<sup>9</sup> Tabi Manga (2000 : 191-192) établit une nette différence entre interlangue et interlecte. Pour lui, l'interlangue est l'ensemble d'états successifs que se constitue le locuteur au cours de sa période d'apprentissage de l'idiome alors que l'interlecte est un usage intermédiaire entre le basilecte et l'acrolecte.

cette équipe, « réalisations singulières » a davantage le sens de faute comme l'affirme le coordonnateur adjoint quand il écrit : « Dès qu'une "faute" se généralise, elle cesse d'en être et devient pour nous un emploi particulier du français dans notre pays » (Tabi Manga, 1979 : 10-11). Cette perception de l'objet de recherche du projet peut se justifier par une attitude que nous désignons sous le terme d'*insécurité scientifique*.

L'insécurité scientifique, par analogie à l'insécurité linguistique, peut s'entendre comme l'attitude alarmiste des hommes de science qui, parce que n'ayant pas les moyens d'analyser au mieux un phénomène donné, tentent soit de le vouer aux gémonies, soit de lui donner une direction parfois contraire à la réalité, soit alors de lui assigner la place ou l'importance qui convient à leurs positions doctrinales. C'est cette manière de faire qui est à l'origine de ce que Zang Zang (2013) appelle « zones d'ombre » et à laquelle correspond la conception des particularités comme des fautes. Or, en sortant du cadre de la didactique pour investir celui de l'usage, la notion de faute perd toute sa pertinence comme moyen d'évaluation de l'usage des locuteurs. En effet, si en didactique elle est l'indice du niveau de compétence et/ou de performance du locuteur, dans l'usage, elle est, soit le signe d'un besoin (Frei, 1982), soit l'indice de la constitution d'une nouvelle instance de régulation (Zang Zang, 2013) ou d'une autorité normative (Laveaux, 1847 : III).

L'attitude négative vis-à-vis des particularités nous semble donc portée par l'idée que la langue est une entité dont le moteur est interne. Or, selon Paul Zang Zang (2013), le moteur du changement linguistique est extra systémique et son influence sur le système est identique au modèle de la théorie de la dérive des continents de Wegener. En effet, le changement agit sur le système sous l'action de forces externes à celui-ci. La définition de la norme comme système de règles que sous-tend un idéal esthétique ou socioculturel (Dubois, 1994) tend à accorder du crédit à cette théorie qui confirme par ailleurs les intuitions de Frei. Dans cette logique, les inventaires différentiels peuvent avoir une utilité didactique et culturelle dans la constitution de la norme en général et dans la discussion du standard de référence en particulier.

### **III.2. Au-delà de l'appropriation : quelle unité pour le français ?**

La conception des inventaires comme outils ou auxiliaires didactiques semblait difficilement envisageable il y a quelques années. Cette possibilité est de plus en plus une éventualité au regard de la diversification des usages et de la complexification des situations linguistiques en francophonie en général et dans les espaces nationaux qui constituent cet ensemble en particulier. Le rôle principal de ces outils serait de structurer les niveaux et les registres de langue dans chacune des entités nationales et par conséquent de faire reculer l'opinion qui fait de l'usage en Francophonie une structure mono-normée, mono-registrale et monolithique. Chaque territoire, en tant qu'entité souveraine, peut très bien assumer sa variété

comme un usage qui découle de son appropriation de la langue commune. Ledit usage peut ensuite être subdivisé en registres, niveaux et variétés, éventuellement, qui permettent aux locuteurs des différents statuts, niveaux et registres de disposer d'un usage qui, non seulement leur est propre, mais leur assure une communication grégaire. C'est dire que ces outils auront pour rôle de faire reculer la conception des usages périphériques comme déficients ou pathologiques ayant une influence négative sur la norme et une menace sur le génie et la perfection du système du français.

Leur but, en dernière analyse, est de mener à la disparition cette attitude surannée, peu adaptée à l'évolution de la représentation vis-à-vis du français pour promouvoir celle de ces usages comme des variétés. Aussi est-il urgent que la conception de la langue comme outil de prestige cède le pas à sa conception comme outil de coopération. Et dans cette veine, les inventaires nationaux, parce que représentant la description la plus fidèle des usages de chacun de ces espaces nationaux, parce que prenant en compte l'environnement et la vision du monde de ces peuples, seraient d'une aide précieuse à l'établissement des registres et des niveaux de langue dans ces entités telles que l'envisageait déjà Valdman dès 1979. La position de Minyono Nkodo (1996) sur l'adoubement du parler local comme médium de la littérature ouvre la perspective de l'exploration du vaste corpus de la littérature camerounaise et africaine en général pour établir l'apport des zones d'expansion et surtout les zones de dispersion au français en tant que bien commun à tous les francophones. Ce n'est qu'à ce prix que le français aura la chance de rester le lien, l'outil commun qu'il a toujours été en francophonie.

## **En guise de conclusion**

L'appropriation du français est une réalité avec laquelle il faut désormais compter. Elle ne semble désormais contestée que par les études scientifiques à caractère normatif. L'impropriété de la notion de faute en contexte d'usage non didactique fait des particularités dans leur ensemble un indice d'adaptation du français au contexte des zones d'expansion et de dispersion. Ceci nous amène à formuler les trois conclusions suivantes :

1. Les particularités sont, pour la plupart, les marqueurs de l'adaptation du français à l'écologie, à la vision du monde du peuple qui l'utilise.
2. La prédominance de la notion de faute dans l'usage tend à faire des locuteurs hors de France d'éternels apprenants de la langue et jamais des locuteurs compétents qui puissent contribuer à la construction de la norme.
3. La construction d'une norme internationale au sens de Valdman n'est en rien une menace au statut du français langue internationale (FLI). Elle représente même la seule chance de sa survie dans ce statut.

## Bibliographie

- Abia Aboa, « Le nouchi a-t-il un avenir ? », in *Sudlangues*, n° 11, décembre 2011, pp. 44-54.
- Bally, C., 1951, *Précis de stylistique française*, Genève, Librairie Georg & C<sup>ie</sup> S.A., Paris, Klincksieck, 3<sup>e</sup> édition Vol. 1.
- Boutin B. Akissi, 2003, « La Norme endogène du français en Côte d'Ivoire : mise en évidence de règles différentes du français de France concernant la complémentation verbale », in *Revue électronique internationale des Sciences du langage Sudlangues*, n° 2, pp. 33-46. <http://www.sudlangues.sn/sudlang@refer.sn>.
- Cuq, J.P., 1991, *Le Français langues seconde*, Paris, Hachette, « Coll. F Références ».
- Dubois, J., 1994, *Dictionnaire de Linguistique*, Paris, Larousse.
- Dumont, P., et Maurer, B., (1995), *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, Vanves, EDICEF/AUPELF.
- Frei, H., 1982, *La Grammaire des fautes*, Genève/Paris, Slatkine Reprints, (1<sup>ère</sup> édition 1929).
- Guiraud, P., 1986, *Le Français populaire*, Paris, P.U.F., « Coll. Que sais-je ? », 5<sup>e</sup> éd.
- Julliot, H., (1970), *Le Bon langage*, Paris, Larousse.
- Laveaux, J. Ch., 1847, *Dictionnaire des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française*, 3<sup>e</sup> édition revue par Marty-Laveaux, Paris, Hachette.
- Mendo Ze, G., Tabi Manga, J., Efoua Zengue, R., 1979, *Inventaire des particularités lexicales du français au Cameroun*, UY, FLSH, Département de français.
- Mendo Ze, G., 2009, *Insécurité linguistique et appropriation du français en contexte plurilingue*, Paris, L'Harmattan.
- Minyono Nkodo, M. F., 1996, « La Littérature africaine à la conquête de son identité culturelle : itinéraire linguistique des écrivains camerounais à la recherche d'une parole autochtone », in *Epasa Moto*, vol. 1, n° 3 octobre 1996, pp. 287-301.
- Mounin, G., 1974, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, PUF.
- Noumssi, G.-M., et Wamba R., 2003, « Le Français au Cameroun Contemporain : statuts, pratiques et problèmes sociolinguistiques », in *Revue électronique internationale des Sciences du langage Sudlangues*, n° 2, pp. 1-20. <http://www.sudlangues.sn/sudlang@refer.sn>.
- Onguene Essono C., 2009, « La syntaxe française à l'Université de Yaoundé : un enseignement de luxe ? », in *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines, Hommage au Professeur Jean Mfoulou*, volume 1, n° 9 Nouvelle série, 2009, premier semestre, pp. 63-81.

- Poirier, Claude, 2006, « Une représentation dynamique de la francophonie : La base de données lexicographiques panfrancophone », in *Québec français*, n° 134, pp. 97–99.
- Renaud, P., (1979), « Le Français au Cameroun », in *Le Français hors de France*, Paris, Honoré Champion, pp. 418-439.
- Tabi Manga, Jean, 2003, *Prolégomènes à une théorie de la refondation de l'enseignement du français en Afrique noire francophone*, Yaoundé, PUY.
- Touzeil, 1979, *Quelques camerounismes, Contribution à l'inventaire des écarts vis-à-vis du français standard recueillis dans la région de Yaoundé et à une méthode de remédiation*, Yaoundé, CEPER.
- Valdman, A., 1979, *Le Français hors de France*, Paris, Honoré Champion.
- Zang Zang, P., 2013, *Linguistique et émergence des nations*, München, Lincom Europa.



# Le roman camerounais comme instance de légitimation de la norme du français au Cameroun

Laurain Assipolo (Université de Douala)  
assipolo@yahoo.fr

## Résumé

Cet article s'inscrit dans la lignée des travaux sur les représentations des variétés du français dans les œuvres littéraires, en particulier le roman. Cette forme d'expression artistique qui mêle le réel et l'imaginaire, cherchant à susciter l'intérêt, le plaisir du lecteur en racontant le destin d'un héros principal présenté dans son milieu social, est considérée dans la présente étude comme une instance de légitimation de la norme endogène du français au Cameroun. Le roman contribue en effet à fixer les camerounismes lexicaux et morphosyntaxiques, assurant leur pérennité et leur diffusion *urbi et orbi*. À partir des concepts *légitimité*, *légitimation*, *langue légitime* et *variétés nationales*, l'on s'intéresse aux débats actuels en francophonie sur l'articulation harmonieuse entre le français et les langues nationales du point de vue des usages et des représentations, lesquels font partie des conditions essentielles à l'avenir de la francophonie en Afrique où, par-delà la valorisation du plurilinguisme, se posent les questions de la *polycentration* du français, des normes endogènes, de l'adaptation de son enseignement aux contextes locaux et du désir de légitimation de cultures régionales. Le corpus est constitué des romans camerounais de la décennie 2000-2010, période qui fait suite à l'ouverture démocratique et les tensions des années 1990. L'analyse vise à vérifier le postulat selon lequel le roman postcolonial, après la libéralisation de la vie publique, reflète l'usage du français au Cameroun contemporain

**Mots-clés** : créativité lexicale, français du Cameroun, francophonie africaine, langue légitime, polycentration, restructurations morphosyntaxiques.

## Introduction

Le Cameroun a connu, au début des années 2000, dix ans après la libéralisation de la vie publique<sup>1</sup>, sa querelle de la *Nolica*<sup>2</sup> (Ongba, 2017 : 209). L'auteur du manifeste, Pabe Mongo (2005), proposait aux auteurs de la nouvelle littérature camerounaise d'enrichir la langue française des réalités socioculturelles locales, se fondant sur l'idée que les mutations de la société camerounaise devaient faire émerger une nouvelle littérature, conséquence d'une rupture poétique qui entraînerait une renaissance perceptible à travers la consécration d'une autre langue : « le francophonien ». Au-delà du débat sur le nom de cette langue<sup>3</sup>, fruit du contact entre le français, les langues et les cultures camerounaises, l'on peut se demander, plus de quinze ans après la publication de la *Nolica*, si « la petite littérature de Yaoundé<sup>4</sup> » est finalement sortie du tout-venant linguistique et thématique (maquis) qui en réduisait la qualité tout en atrophiant la pertinence et le prestige des œuvres. Si tel est le cas, le roman camerounais refléterait l'usage du français au Cameroun contemporain et la littérature de Yaoundé serait une instance de légitimation du français camerounais. La présente réflexion, qui vise à vérifier cette hypothèse, s'inscrit dans la lignée des travaux<sup>5</sup> sur les représentations des variétés du français dans des corpus littéraires, le roman en particulier. Elle s'organise autour de quatre sections : la première analyse, en s'appuyant sur la littérature scientifique, les notions clés que sont « légitimité », « légitimation », « langue légitime » et « variétés nationales ». La deuxième a pour propos les débats actuels en francophonie sur la *polycentration* notamment. La troisième présente le corpus et l'approche méthodologique. La quatrième, enfin, livre des résultats obtenus après dépouillement de l'observé.

## I. Légitimité, légitimation, langue légitime et variétés nationales

Sont analysés, dans un premier temps, les notions de « légitimité », « légitimation » et « langue légitime ». Le concept « variétés nationales » sera examiné par la suite, en lien avec les trois premières notions.

---

<sup>1</sup> La communication sociale et la liberté d'expression étaient étroitement contrôlées par les autorités après les indépendances et toute la période du parti unique (1960-1962 à 1990). En 1990, la vie publique a été libéralisée, sous la pression de la rue et de Paris, qui entendait désormais conditionner l'aide publique à l'ouverture démocratique (Atenga, 2005 : 34).

<sup>2</sup> *Nouvelle littérature camerounaise*.

<sup>3</sup> Ongba (2005) proposait de l'appeler « Camerounien » et Assipolo (2018b) « Camerounais ».

<sup>4</sup> Littérature camerounaise.

<sup>5</sup> Ces travaux, selon Larrivée (2006 : 105), contribuent à la compréhension des manifestations de la norme linguistique et de son changement.

## I.1. Légitimité, légitimation et langue légitime

Eloy (1998 : 44-45) propose de distinguer deux catégories d'emploi du radical *légitim-*. La *légitimité*, dans la première, est le résultat d'un jugement, d'une évaluation et, dans la seconde, celui d'une action, d'un procès de fabrication. L'opposition morphosyntaxique entre l'adjectif *légitime* et le verbe *légitimer* ou le substantif *légitimation* conforte ces deux valeurs selon l'auteur : les procès explicites de *légitimation* impliquent le sujet, le *légitimant*, généralement une idée ou un corps d'idées (loi, science...), et l'objet, le *légitimé*, qui est soit de l'ordre des idées, soit de l'ordre de l'action ou du pouvoir. Ces distinctions appellent les questions suivantes sur le concept de « langue légitime », au cœur de notre problématique : qui (ou qu'est-ce qui) rend légitime la « langue légitime » ? Quel est le sens de cette légitimité ? L'auteur estime que la question de la légitimité est, d'un certain point de vue, assez surprenante en linguistique dans la mesure où elle est une question de pouvoir (la question de la langue légitime est connexe à celle de norme), même si cette idée est assez généralement refusée par les linguistes et les littéraires.

Ce qui est « légitime » donc, c'est un certain usage de la langue délimité par des normes explicitement prescriptives ou implicitement admises ou proscrites. Eloy (1998 : 46) rappelle à ce sujet les observations de Le Page et Tabouret-Keller (1985) à propos de Belize : c'est l'existence de groupes humains qui constitue, à partir des répertoires linguistiques, des langues. Ces groupes considèrent ces parlers comme des unités et en font quelque chose dans leurs fonctionnements sociaux, en faisant intervenir la représentation qu'ils ont eux-mêmes de leur(s) parler(s). À un certain moment, l'on a un territoire et une population qui possède un répertoire hétérogène ; vingt ans plus tard, après l'indépendance, apparaît une (jeune) nation qui parle de sa langue. Les pratiques langagières seront transformées et se conformeront de plus en plus à l'unité du groupe en train de se construire en « nation ». Le Page et Tabouret-Keller (1985 ; cités par Eloy, 1998 : 46) nomment ce phénomène « focalisation » et selon Eloy (1998 : 46), c'est là qu'intervient la *légitimité*, considérée comme l'un « des aspects du processus de focalisation, ou autrement dit une composante de la normativité. On se plie à une norme d'autant mieux qu'on l'accepte comme légitime, évidemment. »

La *légitimité*, en tant que procès de fabrication, est d'abord le résultat d'un processus sociolinguistique. Eloy (1998 : 46-47) considère qu'elle constitue le révélateur privilégié de la nature politique de la langue. Par politique, il entend les enjeux de pouvoir à l'échelle de la société (ou de la « communauté linguistique »). Ces enjeux conduisent à l'élaboration des normes sur la base d'un consensus national. La légitimité, en tant que résultat d'un processus sociolinguistique, appelle la notion de normes endogènes et, partant, de variétés nationales.

## I.2. Variétés nationales

On lit chez Poirier (1995 : 13) que depuis le début des années 1970, les études sur les variétés géographiques (topolectales) du français hors de France ont connu un essor considérable, s'agissant notamment de la réflexion méthodologique, et ont fait surgir de nombreux problèmes liés à la définition de ces variétés, à la nature des différences qu'elles présentent par rapport au français des dictionnaires (pris comme base de comparaison), et à l'évaluation de ces différences. Les formules retenues pour régler ces questions, qui vont varier selon les groupes de recherche, conduiront certains chercheurs à contester l'existence des variétés nationales du français<sup>6</sup>. C'est le cas de Thibault (1998 : 25) qui, sur le français de Suisse romande, observe que plusieurs réponses peuvent être envisagées selon le point de vue adopté, et l'on doit préalablement se demander s'il est indiqué de parler d'un français national de Suisse romande qui, d'un canton à l'autre, est uniforme et très clairement détaché du français des régions françaises limitrophes. La réponse est négative en partie selon lui, car si certains particularismes linguistiques, que Jacques Pohl (1985 : 10 ; cité par Francard, 1998 : 14) a appelé *statalismes* ne sont communs qu'à la Suisse romande, plusieurs sont limités à une seule région ou s'étendent au-delà des frontières nationales.

Francard (1998 : 14) remet lui aussi en question l'existence d'un « français belge » commun aux francophones de Bruxelles et de Wallonie. Des facteurs historiques peuvent justifier, de son point de vue, les dissemblances malgré les *statalismes*. Bruxelles où les francophones sont largement majoritaires est un îlot francophone en territoire historiquement flamand, et au moment où en Wallonie le français remplaçait le latin comme langue de l'administration, le flamand jouait un rôle équivalent à Bruxelles (Francard, 1998 : 25).

Thibault (1998 : 25-26) considère, pour des raisons méthodologiques, le français de Suisse romande comme la somme de tous les emplois attestés, à l'oral et à l'écrit, dans tous les cantons romands malgré leur extension géographique. S'agissant de la légitimité des romanismes et de leur évaluation, il estime que le problème peut être abordé d'un point de vue énonciatif. Seront alors à distinguer les particularismes ayant donné lieu à des discours favorables, lesquels sont interprétables comme légitimes, et ceux ayant provoqué des discours hostiles, qui peuvent être tenus pour non légitimes. S'agissant des particularismes n'ayant donné lieu à aucun discours métalinguistique, dont la présence a été relevée régulièrement dans certains genres textuels, ils peuvent être considérés comme implicitement légitimes. Cette légitimation n'engage que les énonciateurs des discours en question, et ne peut être étendue à la communauté linguistique dans son ensemble.

---

<sup>6</sup> C'est l'option qui a structuré le projet Ifa (Inventaire du français en Afrique). Les positions des partisans du français d'Afrique et du français en Afrique sont documentées dans Zang Zang (2018).

Selon les considérations ci-dessus, la *légitimité* des particularismes régionaux, qui se fonde sur les représentations et les imaginaires sociolinguistiques, ne dépend pas d'une reconnaissance officielle, bien que la présence d'un emploi dans un texte officiel équivaille à une caution implicite (Thibault, 1998 : 26).

Thibault (1998 : 26) reconnaît, comme Eloy (1998 : 45), que la question de la légitimité est complexe. Cette complexité, pour le premier, découle d'une série de facteurs dont la prise en compte est essentielle :

S'agit-il d'évaluer la légitimité des particularités phonétiques, grammaticales, ou lexicales ? Parmi celles-ci, lesquelles sont le plus visées par les jugements hostiles et pourquoi ? Ces jugements s'appliquent-ils sans nuances à tous les registres ou tiennent-ils compte des diverses finalités communicatives de chaque type de discours rural, familial, didactique, littéraire, juridique, etc. ? Qui tient ces discours et avec quelle intention ?

Pour Thibault (1998 : 26-27), la question de la *légitimité linguistique* s'est d'abord posée aux écrivains, particulièrement à ceux qui ont voulu introduire, dans leur style, des éléments non standards relevant du français local. Ce choix a provoqué des réactions de rejet sur la scène locale, mais aussi dans la capitale culturelle des Romans, Paris. Rousseau, poursuit Thibault (1998 : 27), a notamment su tirer parti de façon consciente des romanismes grâce à un procédé narratif astucieux : le recours au genre épistolaire, illustré dans *La Nouvelle Héloïse*.

Eloy (1998 : 45) estime pour sa part que la complexité implique la représentation que se donne le sujet parlant de sa parole, celle que le linguiste, qui est d'abord sujet parlant donne de la langue :

Il en découle une conséquence importante : les linguistes, qui ne sont pas de nulle part, sont soumis, souvent en dépit des apparences, à une très forte pression sociale. Ils sont en quelque sorte instamment priés de se situer dans les débats de représentation de leur langue, dans les débats fondamentaux de la politique linguistique de leur contexte national. D'ailleurs, c'est dans leur pratique quotidienne que se pose le problème de séparer position sociopolitique et position scientifique.

Les débats récents en francophonie montrent que les arguments scientifiques semblent l'emporter sur le politique, et que l'on est décidé à sortir, s'agissant du français en Afrique, du modèle unipolaire centralisé et ethnocentriste voire ethnocidaire, selon les propos de Zang Zang (2013 : 298).

## II. Le français en Afrique : débats actuels

Les débats actuels sur le français en francophonie soulèvent autant la question de la légitimité des normes endogènes que celle de la légitimation des dites normes dans un continent perçu comme l'avenir de la francophonie.

En effet selon le rapport 2019 sur l'état du français dans le monde, 14,9 % de francophones vivent en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, 44,4 % en Afrique subsaharienne et dans l'Océan indien (p. 38). L'Afrique totalisera, en 2050, plus de 70 % de francophones, soit plus de 90 % de jeunes francophones âgés de 15 à 25 ans. Ce continent est néanmoins un marché linguistique ouvert, qui sera de plus en plus concurrentiel avec, notamment, la montée du chinois et le retour de l'allemand. La francophonie africaine<sup>7</sup> sera donc, si ce n'est pas déjà le cas, face au défi de l'aménagement linguistique qui implique la codification des variétés susceptibles de favoriser les échanges interlinguistiques et de faciliter l'acquisition des savoirs. Malgré les chiffres et les projections de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), malgré l'abondante production scientifique sur les français d'Afrique, la francophonie africaine occupe très peu de place dans les ouvrages de référence. D'où la méfiance de nombreux linguistes qui ne partagent pas l'optimisme de l'Organisation internationale de la Francophonie.

### II.1. La francophonie africaine : une francophonie marginale ?

Cette autre forme de l'afropessimisme, qui appelle à des réflexions endocentrées, se lit dans le dossier « Le français en Afrique : l'OIF trop optimiste ? » du journal en ligne *l-express.ca*<sup>8</sup>. Michel Francard<sup>9</sup> observe que l'importance d'une langue ne dépend pas simplement du nombre de locuteurs et regrette la sous-représentation du poids lexical de l'Afrique dans les dictionnaires, à peine une dizaine, contre un millier de québécismes et un demi-millier de termes suisses ou belges. Un avis que partage le linguiste Jean-Martial Kouamé, qui déplore la lenteur dans le processus de lexicalisation des mots d'origine africaine, comme l'ivoirisme *enjailler* (s'amuser) que l'on a mis du temps à intégrer. Ces observations font dire à Ozouf Sénamin Amedegnato (Université de Calgary) que les francophones africains sont perçus comme « des locuteurs de seconde catégorie ». Pour lui, les données de l'OIF sont erronées, car obtenues en additionnant les populations des pays où le français est langue officielle sans prendre en compte le nombre réel de locuteurs : au Mali par exemple, sur 18 millions d'habitants, l'on ne dénombrerait que 600 000 locuteurs du français.

---

<sup>7</sup> Pays africains ayant le français comme langue officielle ou co-officielle.

<sup>8</sup> Consulté le 20 juin 2020.

<sup>9</sup> Alors professeur émérite à l'Université catholique de Louvain en Belgique.

Une autre donnée endogène dont n'a pas tenu compte l'OIF est, selon Francard, le fait que le français en Afrique se mélange aux langues locales, donnant naissance à des variétés (francolof, camfranglais, nouchi) inédites qui peuvent parfois prêter à confusion pour le locuteur non aguerri. Rada Tirvassen<sup>10</sup> estime que pour mériter la place qui lui est attribuée par l'OIF, la volonté des hommes politiques africains sera décisive. L'OIF ne peut en effet créer les conditions d'un changement de pratique ou de politique linguistique. Ces changements doivent venir des États eux-mêmes et si le français veut rayonner, il faudrait l'inscrire pleinement dans le pluralisme linguistique africain.

## II.2. Penser autrement la francophonie en Afrique

Les observations de Tirvassen rappellent les débats de la Table ronde « Valeur du français, valeur du multilinguisme » tenue lors du Forum mondial de langue française (Québec, 5 juillet 2012), qui abordait la question de la *polycentration*, comme le colloque Opale 2014<sup>11</sup> sur le concept de « langue partenaire » et ses conséquences pour une politique intégrée du français. En juillet 2019 d'ailleurs, l'Observatoire de la langue française de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) lançait, en partenariat avec l'AUF, un appel à projet de recherche pour une étude sur les variétés du français. Sur le contexte et les enjeux, l'appel relevait que l'articulation harmonieuse entre le français et les langues nationales, tant du point de vue des usages que des représentations, faisait partie des conditions essentielles à l'avenir de la francophonie en Afrique et dans l'Océan Indien. Par-delà la valorisation du plurilinguisme donc, se posaient, selon l'Observatoire, les questions de la *polycentration* du français et de normes endogènes, de l'adaptation de son enseignement aux contextes locaux et du désir de légitimation de cultures régionales. L'on semble finalement se résoudre à passer, en Afrique, d'une francophonie monocentrée à une francophonie pluricentrique (Quefellec, 2007), ou à une francophonie multipolaire (Zang Zang, 2013). Chaque centre, chaque pôle est ainsi appelé à valoriser ses normes, dont les œuvres littéraires peuvent porter des traces.

## III. Corpus

La présente étude s'appuie sur un corpus de six ouvrages : deux romans de la trilogie inachevée de Mongo Beti<sup>12</sup>, *Trop de soleil tue l'amour* (T.S.A.)

---

<sup>10</sup> Professeur et directeur du département des langues à l'Université de Pretoria au moment de la réalisation du dossier.

<sup>11</sup> Champéry (VS, Suisse), 6-7 novembre 2014.

<sup>12</sup> Décédé le 7 octobre 2001.

(1999) et *Branle-bas en noir et blanc (B.B.N.B.)* (2000), *Temps de Chien*<sup>13</sup> (T.C.) de Patrice Nganang (2001), *Le Journal intime d'une épouse (L.J.É.)* d'Angeline Solange Bonono (2007), *Le Cimetière des bacheliers (L.C.B.)* de François Nkeme<sup>14</sup> et *Le Cri muet (L.C.M.)* de Guillaume Nana (2010).

Ces romans comptent des parties narratives et des dialogues intratextuels. C'est principalement dans les dialogues intratextuels que l'on recense des camerounismes lexicaux et morphosyntaxiques, qui peuvent être abondants ou pauvres en fonction du profil des personnages. Les parties narratives, elles, comptent de nombreux emprunts qui, comme les particularismes relevés dans les dialogues, ne peuvent être décodés qu'en référence aux réalités locales.

## **IV. Les camerounismes dans les romans camerounais de la décennie 2000-2010**

Deux principaux pôles ont été retenus : le pôle lexical et le pôle morphosyntaxique.

### **IV.1. Le pôle lexical**

L'inventaire illustratif des camerounismes lexicaux se limitera aux toponymes, à l'emprunt et à la dérivation non affixale.

#### **IV.1.1. Les toponymes**

Les auteurs des romans sélectionnés ont tous choisi de faire évoluer leurs personnages dans l'espace de la ville de Yaoundé, capitale du Cameroun. Mais l'on relève des références à d'autres villes camerounaises ou à des villages.

Mboudjak, le chien narrateur de *Temps de chien* nous fait découvrir, à Yaoundé, des quartiers populaires comme Madagascar, Mbankolo, Briqueterie, Carrière ou le marché le plus populaire de Yaoundé, Mokolo, avec ses sauvetteurs<sup>15</sup>, ses bayam-salams<sup>16</sup> et ses pousseurs<sup>17</sup>. L'héroïne de *Le Journal intime d'une épouse* nous balade à l'Aéroport international de Yaoundé-

---

<sup>13</sup> Prix littéraire Marguerite Yourcenar en 2001 et grand prix littéraire d'Afrique noire en 2002.

<sup>14</sup> Ce roman a été publié pour la première fois par l'association Nolica en 2001, puis par l'association Proximité en 2005 et, enfin, par les Éditions Ifrikiya (Yaoundé) en 2008. La version retenue est celle d'Ifrikiya.

<sup>15</sup> Vendeurs à la sauvette.

<sup>16</sup> De l'anglais « to buy » *acheter* et « to sell » *vendre*, passé en pidgin english sous la forme *bayam-sellam*, « acheter et vendre ». Se dit généralement des femmes dont l'activité consiste à acheter et à revendre des vivres.

<sup>17</sup> Actif du secteur informel qui gagne sa vie en transportant des marchandises et des objets divers dans un pousse-pousse.

Nsimalen<sup>18</sup>, et dans *Le Cimetière des bacheliers*, on apprend la mort du personnage principal, Jérôme, vient du village Yezoum<sup>19</sup>, lui qui a fréquenté le lycée d'Akonolinga<sup>20</sup> avant d'être admis à l'université de Yaoundé<sup>21</sup>, où il a appris qu'on ne peut pas rendre visite à mère<sup>22</sup> ou à grand-mère<sup>23</sup> sans armes<sup>24</sup>. Si Guillaume Nana (*Le Cri muet*) choisit le brouillage référentiel, reste que Ngotown<sup>25</sup>, Padama<sup>26</sup> ou Goro-city<sup>27</sup> sont identifiables. Le narrateur de *Branlebas en noir et blanc*, outre les références aux quartiers comme Nkololoun<sup>28</sup>, illustre l'un des procédés utilisés en français camerounais pour créer des toponymes, par référence à l'origine ethnique ou la religion des habitants majoritaires dans un quartier. Ainsi en est-il de *Quartier musulman* qui, à Yaoundé, renvoie à la Briqueterie (le nom véritable du quartier est Ekoudou).

L'on recense également dans les œuvres du corpus de nombreux emprunts.

#### IV.1.2. Les emprunts

L'emprunt à une autre langue contemporaine ou ancienne (langue source) est l'un des moyens que possèdent les langues naturelles pour enrichir leur vocabulaire. Apothéloz (2002 : 16) considère le calque comme une variante de l'emprunt. Selon l'auteur, il consiste soit à emprunter un emploi (c'est-à-dire un signifié sans que le signifiant lui-même soit emprunté), soit à traduire littéralement, dans la langue d'accueil, une expression de la langue source. Il fait remarquer à ce propos que « l'emploi du nom souris dans le vocabulaire de l'informatique provient d'un calque d'un emploi de l'anglais mouse ; réaliser au sens de " rendre compte " est un calque du verbe anglais realize [...] » (Apothéloz, 2002 : 17). L'on relève, dans les romans analysés, les exemples illustratifs ci-après :

---

<sup>18</sup> L'un des deux plus grands aéroports du Cameroun, situé à Nsimalen, banlieue au sud-ouest de Yaoundé.

<sup>19</sup> Les Yezoum sont une population du Cameroun vivant dans la région du Centre, département de la Haute-Sanaga, principalement dans l'arrondissement de Lembe-Yezoum.

<sup>20</sup> Commune du Cameroun, de la région du Centre et le chef-lieu du département du Nyong-et-Mfoumou.

<sup>21</sup> En octobre 1961, un établissement d'enseignement supérieur est créé au Cameroun sous la dénomination « Institut d'Études universitaires ». Le 26 juillet 1962, l'Université Fédérale du Cameroun voit le jour et devient, en 1973, l'Université de Yaoundé. La réforme universitaire de 1993 institue la création de six universités d'État. Le Cameroun compte aujourd'hui huit universités publiques (Bamenda, Buéa, Douala, Dschang, Maroua, Ngaoundéré, Yaoundé I, Yaoundé II-SOA).

<sup>22</sup> Deuxième restaurant universitaire, plus récent.

<sup>23</sup> Premier restaurant universitaire.

<sup>24</sup> Cuillères et fourchettes. « Mère » et « grand-mère » servaient leurs repas sans « armes ».

<sup>25</sup> De l'éwondo « Ngola », la ville, par extension Yaoundé, et de l'anglais « town », ville.

<sup>26</sup> Ce nom fait penser à Padam, village situé à neuf kilomètres de Kaélé dans le Mayo-Kani, région de l'Extrême-nord.

<sup>27</sup> De « Goro », village situé dans la région de l'Adamaoua, et de l'anglais « city », ville.

<sup>28</sup> Quartier de ville de Douala.

**Africa gin** (du pidgin english) : Alcool traditionnel fabriqué à partir de vin de palme ou de maïs en grain, ainsi que de sucre et d'écorce de *Garcinia lucida* (essok). Il est parfois appelé « odontol » ou « hâ ». *La tension montait, sous l'effet d'africa gin, les conciliabules se multipliaient [...]* (L.C.B. : 6)

**Ana wama !** (de l'ewondo<sup>29</sup>) : Juron marquant l'indignation. *Ana Wama ! Ma fille va me tuer de honte ! C'est ce machin-là ? C'est ça, le mari qu'on attendait ?* (L.J.E. : 70)

**Kabangondo** (du duala<sup>30</sup>) : Vêtement ample de femme. *La mère de Soumi toujours arrachée dans un Kabangondo.* (T.C. : 47)

**Cameroon tribune** (de l'anglais) : Quotidien national bilingue, journal à capitaux publics. *Après avoir obtenu son bac avec une mention Très Bien, le journal Cameroon tribune publia la liste des heureux bénéficiaires [...]* (L.C.B., 13)

**Être quelqu'un** : Avoir une position sociale respectable. *Il saurait bien montrer un jour qu'il était quelqu'un.* (T.C. : 54)

**Foléré** (du fulfulde<sup>31</sup>) : Jus obtenu après infusion ou décoction des feuilles séchées de l'oseille de Guinée. *Une jeune fille passa tout près de moi. Elle vantait sa marchandise sur un air de chanson. Foléré ! foléré ! foléré !* (L.C.M. : 22)

**Koki** (du duala) : Pâte de haricot, cuite à l'huile de palme. *Une fois mon maître demanda à Soumi de me donner une part du délicieux koki.* (T.C. : 26)

**Maguida** (du ffulde) : Personne originaire des trois régions septentrionales du Cameroun. *Celle qu'il aurait achetée chez un boucher maguida du coin.* (T.C. : 15-16)

**Mayo** (du fulfulde) : Rivière saisonnière. *Il me fallait balayer, laver la vaisselle et aller chercher de l'eau au Mayo.* (L.C.M. : 17)

---

<sup>29</sup> Langue parlée au Cameroun dans la région du Centre. L'Alcam (2012 : 83-84) la considère comme l'un des pôles du béti-fang.

<sup>30</sup> Langue tonale parlée dans la région côtière du Cameroun.

<sup>31</sup> L'Alcam (2012 : 61-62) distingue trois variétés de cette langue transfrontalière parlée dans les trois régions septentrionales du Cameroun (Adamaoua, Extrême-nord et Nord) :

- Le fulfulde funaangere « peuhl de l'Est » ou peuhl de Maroua, parlé dans la région de l'Extrême-nord ;
- Le fulfulde hiirnaangere « peuhl de l'Ouest » ou peuhl de Garoua, parlé dans la région du Nord ;
- Le fulfulde hooseere « peuhl de la montagne », parlé sur tout le plateau de l'Adamaoua, avec pour principaux centres Ngaoundéré, Banyo, Tibati et Meiganga.